

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 27
présents : 22
votants : 27
Absent : 0
Pour : 27
Contre : 0

N° 076/2015

**OBJET : Ressources
Humaines**

**Transformation du CDD
en CDI pour la chef de
projet du contrat de
ville.**

L'an deux mille quinze
le vingt-trois octobre du mois d'octobre à dix-neuf heures
le Conseil Municipal de la Commune de DRAP, dûment convoqué, s'est
réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur
Robert NARDELLI, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 16 octobre 2015.

PRESENTS : Robert NARDELLI / Alexandra RUSSO / Philippe MINEUR / Virginie
GIMENEZ / Serge DIGANI / Jean-Christophe CENAZANDOTTI / Françoise
DAMILANO / Catherine DINI / Charles BEVACQUA / Philippe JANIN / Nathalie
DIGANI / Jean-Marc GIMENEZ / Mélanie MORINI / Marc LEROY / Delphine
BOLLARO / DRAGONI José / Christine DECORDIER / Eddie DEGIOVANNI /
Jean-Yves LESSATINI / Gracienne DODAIN

PROCURATIONS BIANCHI Romain à Alexandra RUSSO / Martine DUNOYER
DE SEGONZAC à Philippe MINEUR / Jean-Luc CAMBRA à Charles
BEVACQUA / Sophie ESPOSITO à Philippe JANIN / Taoufick FATFOUTA à
Christine DECORDIER / Sonia CHAKROUNI à Nathalie DIGANI / Pierre VESTRI à
Marc LEROY.

ABSENT :

Secrétaire de séance : Philippe JANIN

oo

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des
fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives
à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-3, 2°

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article
136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la
Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents non titulaires de la Fonction
Publique Territoriale,

VU l'avis favorable du Comité Technique du 18 septembre 2015,

Après avoir entendu le rapport de présentation,

Le Maire précise l'intérêt de transformer le CDD de la chef de projet du contrat de
ville en CDI.

Il est décidé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer l'avenant au contrat
de la chef de projet du contrat de ville transformant le CDD en CDI.

Compte rendu
exécutoire après dépôt
en préfecture le :
26/10/2015
et publication en mairie
le : 26/10/2015

AINSI FAIT ET DELIBERE A DRAP
LES JOUR, MOIS, AN ET HEURE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Robert NARDELLI
Maire de DRAP

